



Livret de famille mere francaise et pere etranger

Par **kylian03**, le **14/06/2008** à **14:19**

Bonjour, je suis séparée de mon concubin, nous avons 2 enfants, la semaine dernière il m'a menacée de mort j'ai porté plainte et suis convoquée pour une confrontation au commissariat. Il m'a menacée car je refuse de lui donner mon livret de famille, il en aurait besoin pour ses démarches. Sachant qu'il a reconnu les enfants et est de nationalité étrangère il n'a jamais eu de livret de famille. La police veut que je vienne à la confrontation afin de lui faire une copie de mon livret de famille je ne suis pas d'accord ai-je le droit de refuser. sur mon livret il y a ma filiation et mes enfants lui il est indiqué sous forme d'annotation qu'il a reconnu les enfants. Quels sont mes droits ? puis-je toujours refuser ? quel articles de lois le disent ? Merci je suis convoquée lundi merci pour vos réponses.